

Réponse de la liste Vivre ensemble aux questions du collectif Diois Palestine solidarité

**Quelle sera votre démarche sur cette question essentielle des droits humains ?
Si vous êtes élus, concernant la Palestine, serez-vous d'accord pour...**

Soutenir et défendre la liberté d'expression et de manifestation des associations et citoyens-nes engagés-es pour les droits des Palestiniens-nes.

Notre liste Vivre Ensemble, citoyenne, écologiste et de gauche, est constituée de personnes aux sensibilités différentes mais toutes préoccupées par le Vivre ensemble, non seulement à Die mais aussi au-delà. Nous avons toutes et tous à cœur de défendre les droits fondamentaux parmi lesquels le droit de manifester est essentiel. Défendre ce droit ici et maintenant en France, soutenir aussi toutes celles et tous qui le revendiquent là où la justice et le droit sont bafoués, c'est un engagement citoyen qui ne saurait connaître d'autres restrictions que le respect des personnes et des biens.

Soutenir les initiatives locales de solidarité avec le peuple palestinien (manifestations, échanges, actions culturelles, humanitaires ou d'information).

Nous nous réjouissons que l'actuelle municipalité ait achevé son mandat en votant de façon unanime l'initiative de créer un jumelage avec la ville de Deir Istiya en Cis-Jordanie. Nous continuerons d'accompagner ce si beau projet, en collaboration avec Diois Jumelages et l'association Amitiés entre les populations de Deir Istiya et du Diois. Dans le respect de la vie associative, dans laquelle nos candidat-es sont d'ailleurs largement impliqués-es, nous soutiendrons les initiatives permettant à ce jumelage de s'ouvrir aux domaines les plus variés de notre cité, tant sportifs que culturels ou économiques.

Faire adopter un vœu du conseil municipal en faveur du respect des droits humains et du droit international pour le peuple palestinien, promouvoir l'éducation aux droits humains, notamment par des actions de sensibilisation ouvertes au public.

Parce que nous sommes attachés au respect des droits humains et du droit international, nous sommes évidemment soucieux qu'ils s'appliquent en tous lieux. Pour le peuple Palestinien comme pour le peuple Kurde, pour les Ouïgours comme pour les Ukrainiens. Or, La liste des peuples aujourd'hui soumis à la dictature des nouveaux empires coloniaux ne cesse de s'allonger, alors même que nombre de médias financés par des intérêts privés s'emploient à corrompre notre capacité à accéder à des informations sincères. À ce titre, nous condamnons sans aucune équivoque la proposition de loi visant à pénaliser toute condamnation de la politique de l'État d'Israël, confondant de façon scandaleuse ces critiques avec un antisémitisme qui nous répugne au même titre que toute autre forme de racisme.

Nous proposerons en Conseil Municipal de formuler un vœu en faveur des droits humains et du droit international pour le peuple palestinien qui fait l'objet d'un risque plausible de génocide, selon l'arrêt de la Cour de Justice Internationale. Nous le formulerons également pour tous les autres peuples dont les droits sont bafoués.

Interpeller les autorités nationales et européennes afin que la France respecte et fasse respecter le droit international en Palestine, reconnaissant explicitement les conclusions de la Commission d'enquête indépendante de l'ONU indiquant la commission d'un crime de génocide à Gaza, ainsi que les conclusions de l'avis de la Cour Internationale de Justice du 19 juillet 2024 statuant sur l'illégalité de l'occupation israélienne du Territoire Palestinien Occupé.

Même si la capacité d'interpellation d'une commune est limitée, voire quasi-nulle lorsque cette commune est éloignée des métropoles, un principe de vérité mérite toujours d'être défendu. Voter une motion est ainsi nécessaire, mais pas suffisant. Autrement dit, si nous devons interpeler l'État, en tant que municipalité, cela implique aussi de remettre en cause des éléments pratiques de sa politique. Concrètement nous aurions pu interpeler les représentants de l'État au sujet de l'appel à démissionner adressée par notre gouvernement à Francesca Albanese, juriste et chercheuse italienne, spécialisée en droit international et depuis le 1^{er} mai 2022, rapporteuse spéciale des Nations unies pour les territoires palestiniens occupés.

Au-delà donc de l'indispensable défense du droit, notre démarche sera aussi d'inciter à la mise en œuvre concrète des solidarités que ces catastrophes humanitaires devraient générer. Qu'aujourd'hui l'Italie de Mme Meloni, dirigeante d'extrême droite, ait accueilli 750 gazaouis alors que la France de M. Macron n'a accueilli que 500 personnes depuis 2023 et qu'elle a de nouveau suspendu le programme PAUSE (Programme d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil) est un fait qui ne peut que questionner « la patrie des droits de l'homme ». Quelles que soient les décisions gouvernementales, le Diois comme toujours dans son histoire, saura être des premières terres d'accueil pour les peuples opprimés.